

# Message du Ministre



Depuis sa création en 1971, le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) constitue un élément central de l'appui offert par le gouvernement fédéral, au développement des affaires internationales. Administré conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et par Industrie Canada, le PDME aide les exportateurs canadiens à s'établir sur de nouveaux marchés et à accroître leurs ventes à l'étranger.

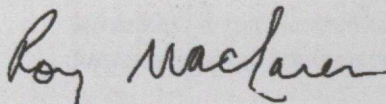
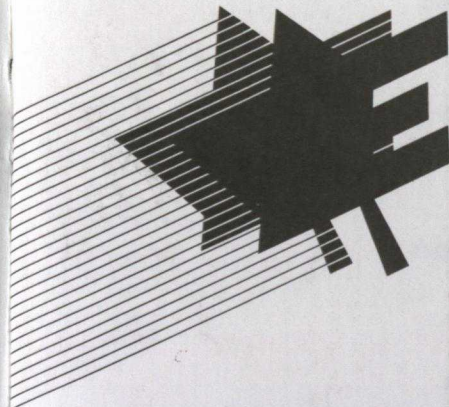
Le PDME appuie les entreprises en couvrant une partie des coûts de développement des marchés d'exportation que celles-ci ne pourraient ou ne voudraient normalement pas engager seules, réduisant ainsi les risques associés à la pénétration d'un marché étranger. Ce partenariat avec l'entreprise s'est avéré un grand succès, les activités appuyées par le PDME ayant généré \$11,5 milliards de dollars de ventes depuis 1971.

Toutefois, ces dernières années, il est devenu apparent que le cadre dans lequel les sociétés canadiennes mènent leurs affaires internationales a beaucoup évolué. Le marché international nous impose de nouvelles contraintes, qui s'ajoutent à nos propres problèmes budgétaires. Dans un tel contexte, il est impératif que le gouvernement et les milieux d'affaires coopèrent afin d'élaborer des programmes et des activités plus stratégiques pour le développement des affaires internationales. Nous devons aussi concentrer davantage notre attention sur les petites et moyennes entreprises, (PME) qui ont d'avantage besoin du gouvernement pour soutenir leurs efforts à l'étranger.

L'an dernier, un groupe du secteur privé – le Comité d'examen de la promotion du commerce international – a été chargé de revoir nos programmes et nos services afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de l'entreprise canadienne. Suite à ses recommandations, certains changements importants ont été apportés au PDME pour 1995-1996.

Conformément à l'importance que le gouvernement attache aux PME, le Programme est désormais axé sur la petite entreprise. Le Comité a aussi recommandé que les divers programmes gouvernementaux dans ce domaine, y compris le PDME, soient regroupés en un seul programme intégré et stratégique de développement des affaires internationales. Nous avons commencé à élaborer ce programme en vue d'une mise en application en avril 1996.

L'aide à l'exportation offerte par le PDME demeure un élément important des diverses formes d'affaires et de services que vous apportent nos centres régionaux de commerce international et nos missions à l'étranger. Vos efforts et vos réalisations sont essentiels à la croissance économique du Canada. Je vous souhaite de réussir à relever ce défi dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel.



Roy MacLaren  
Ministre du commerce international

Ottawa  
avril 1995